

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1445

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 28 BIS

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« ou »,

insérer le mot :

« communautés ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« groupements »

le mot :

« communautés »

III. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« groupement »

le mot :

« communauté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.